

Arrondissement  
d'Epernay

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juillet à 17 heures,

Date des Convocations :

05/07/2024

Nb membres en

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale  
Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la  
Femme sans tête sous la présidence de Mme Dany CARTON, Vice-présidente.

exercice : 25

Présents : 13

Etaient présents :

Mesdames BRUN, CARTON, CASTEX, CHARPENTIER, DOUCET, HENNEBO,  
JACOPE, LEGRAS, LEPONT, RICHARD.

Messieurs, MARTIN, PARIS et VALENTIN.

Votants : 14

Etaient absents et excusés :

Mesdames DAVIN, DUPONT, FERREIRA, LEFRANC, ORBLIN-PAGE,  
ROUSSEAU (pouvoir à Mme CARTON).

Messieurs BARCELO, BENOIST, CACCIA, LAURENT, PERRIN et PINARD.

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

**OBJET : Budget principal CIAS : subvention pour le Service d'aide et d'accompagnement à domicile**

Considérant la délibération du Conseil d'administration du CIAS N°2024\_16 en date du 25 mars 2024 attribuant une prime inflation pour les agents concernés par les critères d'attribution,  
Considérant la nécessité d'apporter un soutien financier au service d'aide et d'accompagnement à domicile pour compenser la dépense,  
Considérant les budgets supplémentaires CIAS et SAAD adoptés le 25 mars 2024.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité, au versement de la subvention arrêtée à la somme de 8 500€ au bénéfice du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.**

Fait et délibéré à Sézanne, le vendredi douze juillet deux mille vingt-quatre, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Pour le Président du CIAS et par délégation,  
La Vice-présidente,

Dany CARTON

